



Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025_43

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 septembre 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- VALENTINI Christian ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 15

Secrétaire de séance : Brigitte CAPRI

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth		X	BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian		X	GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu		X
TINJOURD Denis		X						

OBJET : ENEDIS – CONVENTIONS DE RACCORDEMENT DE LA SAS MARIDIS POUR LA STATION HYDROGÈNE

Monsieur le Maire :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal une proposition de conventions de servitudes entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Vougy pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine pour le raccordement de la station hydrogène de la SAS MARIDIS.

Il résulte de ces conventions que ces droits seraient consentis sur la parcelle située au lieudit La Tour de l'Ile, cadastrée section B n°766, appartenant à notre commune, moyennant une indemnité forfaitaire de 66 € (50 € + 16 €) qui sera versée à la signature desdites conventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous autres documents nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*